



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

*Séance ordinaire du 12 novembre 2019*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents :            M. Gilles Larivière            conseiller #1  
                                 M. Paul Tanguay                conseiller #2  
                                 M. Richard Rodrigue            conseiller #3  
                                 M. André Lapointe              conseiller #4  
                                 M. Jean-Yves Busque            conseiller #5

Est absente :                Mme Julie Hébert                conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

### **1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2019-11-141

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

#### **1- Ouverture de la séance**

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

#### **2- Greffe**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, dispense de lecture;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019, dispense de lecture;
- 2.3 Adoption du règlement n° 253-2019 concernant l'entretien de certains chemins à la période hivernale 2019-2020;
- 2.4 Adoption du règlement n° 254-2019 modifiant le plan d'urbanisme n°164-2006;
- 2.5 Adoption du second projet de règlement n° 255-2019 qui modifie le règlement n° 165-2006 relatif au zonage;
- 2.6 Adoption du calendrier des séances 2020;

#### **3- Administration générale**

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
- 3.2 Approbation du budget pour l'entente intermunicipale en loisirs de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ;
- 3.3 Nomination d'un représentant et un substitut à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS);
- 3.4 Nomination du maire suppléant et d'un suppléant à la MRC Beauce-Sartigan;
- 3.5 Nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif des loisirs (CCL);



- 3.6 Nomination des représentants au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 3.7 Nomination pour les autres comités internes municipaux;
- 3.8 Nomination pour les comités intermunicipaux;
- 3.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 3.10 Dépôt des états comparatifs;
- 3.11 Acceptation d'une contribution au transport adapté;
- 3.12 Programme d'aide financière au déploiement d'internet haute vitesse;
- 3.13 Ajustement d'échelon pour l'employé numéro 3203;
- 3.14 Officialisation de noms de rues;
- 3.15 Autorisation pour signature d'une entente avec la Croix-Rouge;
- 4- Aménagement et urbanisme**
  - 4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Berlyngo inc.;
- 5- Loisirs et culture**
  - 5.1 Motion de remerciement aux membres sortants du Comité consultatif des loisirs;
  - 5.2 Autorisation pour le dépôt de deux (2) demandes de subvention à la MRC Beauce-Sartigan – Politique de développement du territoire;
- 6- Sécurité publique**
  - 6.1 Autorisation signature d'une entente avec Ville Beauceville, centre d'hébergement de relève en cas de mesure d'urgence;
  - 6.2 Autorisation signature d'une entente avec Notre-Dame-des-Pins, une salle de presse de relève en cas de mesure d'urgence;
- 7- Hygiène du milieu**
  - 7.1 Acceptation de la soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 8- Travaux publics**

Aucun sujet
- 9- Correspondance**
- 10- Affaires nouvelles**
  - 10.1 Motion de remerciement à la membre sortante du Comité consultatif d'urbanisme;
- 11- Rapport des comités**
  - 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
  - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
  - 11.3 Comité consultatif des loisirs;
- 12- Période de questions**
- 13- Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2. GREFFE

### 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;



2019-11-142

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2019-11-143

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2.3 Adoption du règlement n° 253-2019 concernant l'entretien de certains chemins à la période hivernale 2019-2020;**

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la municipalité peut déterminer la fermeture d'un chemin pour la saison hivernale;

ATTENDU QU'il y a lieu de régir le moment et la façon dont doivent être fermés et rouverts certains chemins pour la saison hivernale dans le but d'éviter tous dommages à la personne et à la propriété;

ATTENDU QU'avis de motion et une présentation du présent règlement ont été préalablement donnés à une séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019.

2019-11-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

**2.4 Adoption du règlement n° 254-2019 modifiant le plan d'urbanisme n° 164-2006**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a adopté son plan d'urbanisme portant le numéro 164-2006 lequel est entré en vigueur le 21 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire créer une nouvelle affectation « Forestière »;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 12 novembre 2019;

2019-11-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement soit adopté tel que déposé.



## 2.5 Adoption du second projet de règlement n° 255-2019 qui modifie le règlement n° 165-2006 relatif au zonage

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n° 165-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance de ce conseil tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 12 novembre 2019;

2019-11-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement soit adopté tel que déposé.

## 2.6 Adoption du calendrier des séances 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2019-11-147

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le mardi à la salle du Conseil, 3338, rue Principale et débiteront à 19 h 30 :

14 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
11 février	12 mai	11 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2019-11-148

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2019, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 305 772,63 \$.



- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 18 268,89 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.2 **Approbation du budget pour l'entente intermunicipale en loisirs de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

CONSIDÉRANT le budget présenté pour l'entente intermunicipale en loisirs par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

2019-11-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines approuve le budget présenté par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.3 **Nomination d'un représentant et un substitut à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)**

CONSIDÉRANT l'obligation de mandater un représentant à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour représenter les intérêts de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'obligation de mandater un substitut à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour représenter les intérêts de la Municipalité lorsque le représentant doit s'absenter ;

2019-11-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE monsieur Martin St-Laurent soit mandaté par la Municipalité pour représenter cette dernière à la RICBS.

QUE monsieur Jean-Yves Busque soit mandaté par la Municipalité pour représenter cette dernière la RICBS à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.4 **Nomination du maire suppléant et d'un suppléant à la MRC Beauce-Sartigan**

CONSIDÉRANT l'article 116 du code municipal mentionne que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC Beauce-Sartigan afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

2019-11-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

De nommer monsieur André Lapointe à titre de maire suppléant et de substitut du maire pour siéger au conseil de la MRC Beauce-Sartigan. Cette nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.5 **Nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif des loisirs (CCL)**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 217-2016 créant le Comité



- consultatif des loisirs :
- CONSIDÉRANT qu'un élu doit agir à titre de président pour ledit comité ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la conseillère, Julie Hébert de s'occuper des loisirs municipaux ;
- 2019-11-152 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
- QUE madame Julie Hébert, soit mandatée pour occuper les fonctions de présidente du Comité consultatif des loisirs de la Municipalité.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.6 Nomination des représentants au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- CONSIDÉRANT l'obligation de nommer au moins un élu au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT la règle mentionnant que le CCU doit être majoritairement formé par des citoyens qui n'occupe pas la charge d'élu;
- 2019-11-153 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
- QUE monsieur Gilles Larivière et monsieur Paul Tanguay soient nommés au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.7 Nomination pour les autres comités internes municipaux**
- CONSIDÉRANT les multiples obligations de la Municipalité dans ses champs de compétences délégués par les lois et règlements du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les élus sont des acteurs clés du développement municipal et que l'obligation de résultat incombe à l'ensemble de ces derniers;
- 2019-11-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :
- QUE la Municipalité accepte la présente répartition des élus au sein des comités présentés dans le document COMITÉ 2020 annexé au présent procès-verbal.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 3.8 Nomination pour les comités intermunicipaux**
- CONSIDÉRANT l'entente contractuelle liant la Municipalité et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins en matière de ressources en loisirs;
- CONSIDÉRANT l'entente contractuelle liant la Municipalité et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins en matière de bibliothèque intermunicipale;
- 2019-11-155 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :
- QUE madame Julie Hébert agisse à titre de représentante de la Municipalité au sein du Comité de la ressource intermunicipale en loisirs.
- QUE monsieur Jean-Yves Busque agisse à titre de représentant de la Municipalité au sein du Comité de la bibliothèque intermunicipale et comme suppléant, madame Julie Hébert.



QUE la Directrice générale siége sur les deux précédents comités pour y apporter un soutien administratif lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

### **3.10 Dépôt des états comparatifs**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés au 30 septembre 2018 et ceux de l'exercice précédent au 30 septembre 2017.

Le deuxième compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, en date du 7 novembre 2018 et ceux qui ont été prévus par le budget 2018.

### **3.11 Acceptation d'une contribution au transport adapté**

CONSIDÉRANT l'obligation de souscrire à un service de transport adapté pour les citoyens de notre collectivité;

CONSIDÉRANT les nombreuses utilisations de la précédente année;

2019-11-156

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines reconduise sa participation dans le transport adapté au sein de l'organisme *Transport Autonomie Beauce-Etchemin* au montant de 1 164,15 \$ pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3.12 Programme d'aide financière au déploiement d'internet haute vitesse**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec devrait annoncer sous peu la mise en place d'un programme d'aide financière dédié au déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan sont relativement bien desservies en services internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la desserte cellulaire est beaucoup plus problématique pour les localités de la région;

ATTENDU QUE la desserte cellulaire est au même titre qu'internet haute vitesse, un outil de développement régional essentiel pour les municipalités;

ATTENDU QU'il a un impact sur les éléments suivants :

- SÉCURITÉ : En cas d'urgence, impossibilité ou difficulté à entrer en contact avec les services d'urgence.
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Difficultés pour les fournisseurs en déplacement dans notre MRC à entrer en contact avec leur entreprise ou leurs clients.



- COMMUNICATION: De plus en plus de gens disposent uniquement d'un cellulaire comme mode de communication.
- ATTRACTION : Difficultés pour les nouveaux travailleurs issus de l'immigration à garder le contact avec leurs proches, car ils disposent seulement d'un téléphone cellulaire.

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan a mis en place un fonds de support au déploiement de la desserte cellulaire afin de supporter financièrement les municipalités dans leurs projets;

2019-11-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

De demander au Gouvernement du Québec d'élargir le programme d'aide financière au déploiement d'internet haute vitesse qu'il envisage mettre en place afin de permettre le financement de projets liés à la téléphonie cellulaire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.13 Ajustement d'échelon pour l'employé numéro 3203

ATTENDU QUE les membres du comité de ressources humaines ont recommandé l'augmentation d'échelon de l'employé numéro 3203.

2019-11-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE l'employé numéro 3203 soit rémunéré selon l'échelon 5 de l'échelle de traitement des journaliers, et ce rétroactivement au 16 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.14 Officialisation de noms de rues

ATTENDU QUE la Commission de toponymie détient la compétence d'officialiser le nom des rues;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande pour officialiser les noms doit être fait par voie de résolution;

2019-11-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie que le nom de la rue Loweryson soit officialisé.

QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie que le nom de la rue Wintle soit officialisé.

QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie que le nom du rang Tré-Carré-William-John soit officialisé.

QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie que le nom de la rue Poulin soit officialisé.

QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie que le nom de la rue des Cèdres soit officialisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers





### **3.15 Autorisation pour signature d'une entente avec la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT la proposition pour une entente pour des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

2019-11-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Jean-Yves Busque déclare son intérêt et se retire de cette résolution.

### **4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Berlyngo inc.**

ATTENDU QUE Ferme Berlyngo inc. soumet une demande qui vise à exploiter une butte de roc présente dans les parcelles en culture de l'entreprise;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

2019-11-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines appuie ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **5. LOISIRS ET CULTURE**

### **5.1 Motion de remerciement aux membres sortants du Comité consultatif des loisirs**

Les membres du Conseil tiennent à remercier madame Maryse Poulin et madame Marion Pitaud pour leur implication à titre de membre du Comité consultatif des loisirs.

### **5.2 Autorisation pour le dépôt de deux (2) demandes de subvention à la MRC Beauce-Sartigan – Politique de développement du territoire**

CONSIDÉRANT la Politique de développement du territoire de la MRC Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire le dépôt de deux (2) demandes de subvention dans le cadre de cette politique;

2019-11-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale à déposer les demandes de subvention dans le cadre de la Politique de développement du territoire à la MRC Beauce-Sartigan.

QUE la Municipalité s'engage à payer un minimum de 20 % dans chacun des projets, la subvention de 2 500 \$ offert par Desjardins est inclus dans ce 20 %;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **6.1 Autorisation signature d'une entente avec Ville Beauceville, centre d'hébergement de relève en cas de mesure d'urgence**

CONSIDÉRANT le projet d'entente négocié avec Ville Beauceville concernant un centre d'hébergement de relève en cas de mesure d'urgence.

2019-11-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour un centre d'hébergement de relève en cas de mesure d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6.2 Autorisation signature d'une entente avec Notre-Dame-des-Pins, une salle de presse de relève en cas de mesure d'urgence**

CONSIDÉRANT le projet d'entente négocié avec la municipalité de Notre-Dame-des-Pins concernant une salle de presse de relève en cas de mesure d'urgence.

2019-11-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour une salle de presse de relève en cas de mesure d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### **7.1 Acceptation de la soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois d'octobre, la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines a demandé des prix pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait demandé un prix pour deux (2) options;

CONSIDÉRANT QUE l'option 1 est pour une collecte porte-à-porte avec bacs roulants obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 est pour une collecte porte-à-porte avec bacs roulants obligatoires ainsi que le service de conteneur à chargement frontal au bureau municipal pour la période des fêtes, soit quatre (4) semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les offres de service suivantes :

Compagnie	Option 1 avant taxes	Option 2 avant taxes
Services sanitaires Denis Fortier	18 500,00 \$	19 500,00 \$
Matrec	29 400,00 \$	31 200,00 \$

2019-11-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines retient l'offre de service sur l'option 1 de Services sanitaires Denis Fortier au coût de 18 500,00 \$ plus taxes pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



## **8. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet

## **9. CORRESPONDANCE**

### **9.1 Demande de gratuité pour une salle**

CONSIDÉRANT la demande reçue par le CCOL afin de pouvoir utiliser une salle communautaire pour la célébration de la messe dominicale une fois aux deux semaines durant les mois les plus froids de l'hiver;

2019-11-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le CCOL est autorisé à utiliser gratuitement la salle Cumberland une fois aux deux semaines, à condition que le comité s'engage à faire le ménage de la salle après l'utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.1 Motion de remerciement à la membre sortante du Comité consultatif d'urbanisme**

Les membres du Conseil tiennent à remercier madame Johanne Caron pour son implication à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

## **11. RAPPORT DES COMITÉS**

11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

20 h 20

arrivé de la conseillère Julie Hébert

11.3 Comité consultatif des loisirs;

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-11-167

À 20 h 31, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Martin St-Laurent  
Maire

---

Véronique Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière